

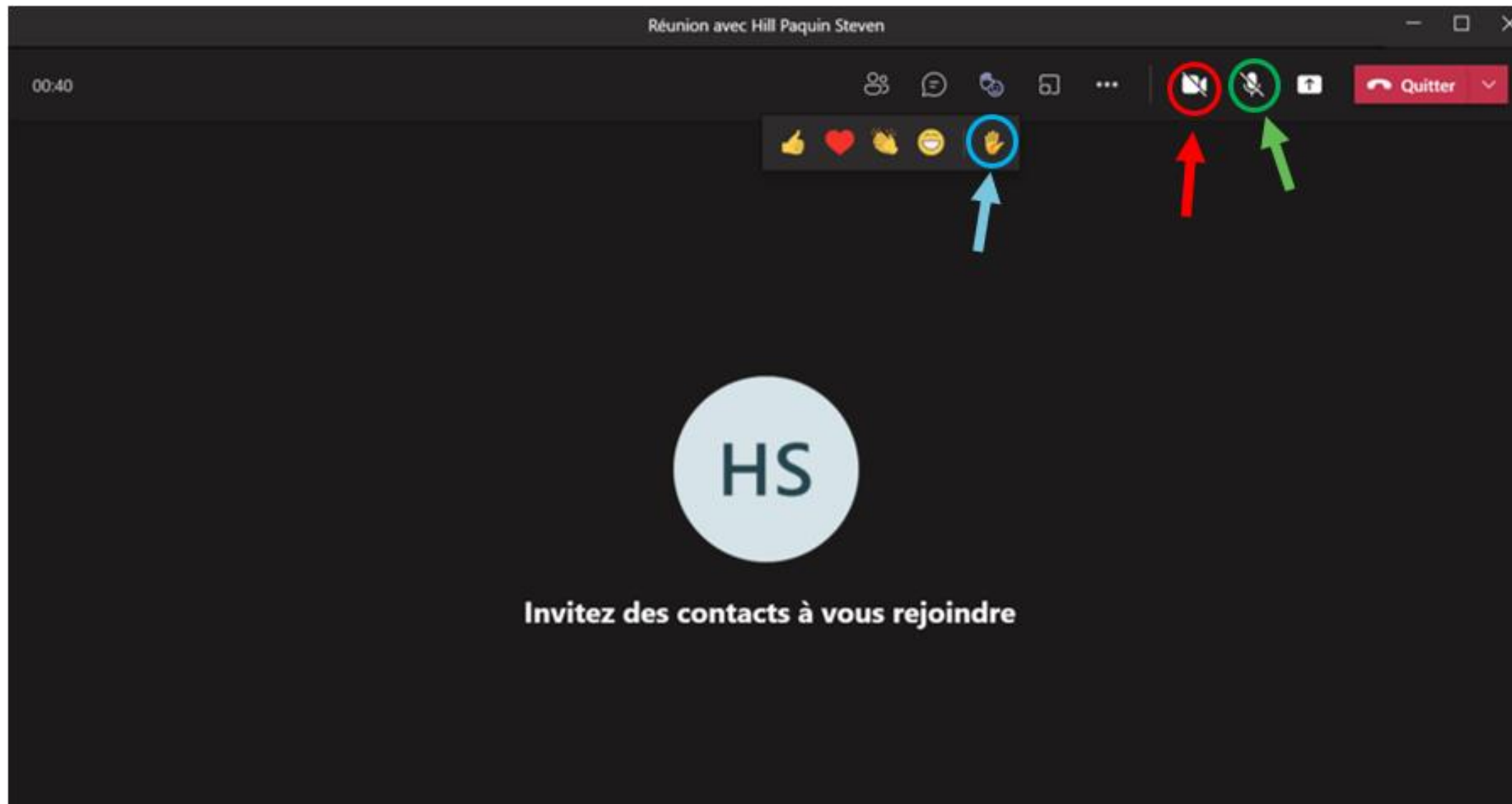
Aqueduc du secteur Larouche

Séance d'information citoyenne

1 mai 2024, 19 h



Fonctionnalités Microsoft Teams



Bienvenue

Règles de bienséance



Ordre du jour

1. Présentation :
 1. Objectif de la rencontre
 2. Mise en contexte et problématique
 3. Présentation des différents scénarios
 4. Propositions
 5. Mesures d'accompagnement

Durée : 30-45 minutes

Période de questions : 60 minutes



Présentation des intervenants

Ville de Trois-Rivières

- **Dominic Thibeault**, directeur, Direction de l'aménagement et du développement durable

Conseil municipal

- **Geneviève Auclair**, conseillère municipale du district de Saint-Louis-de-France

Les Entreprises Latras inc.

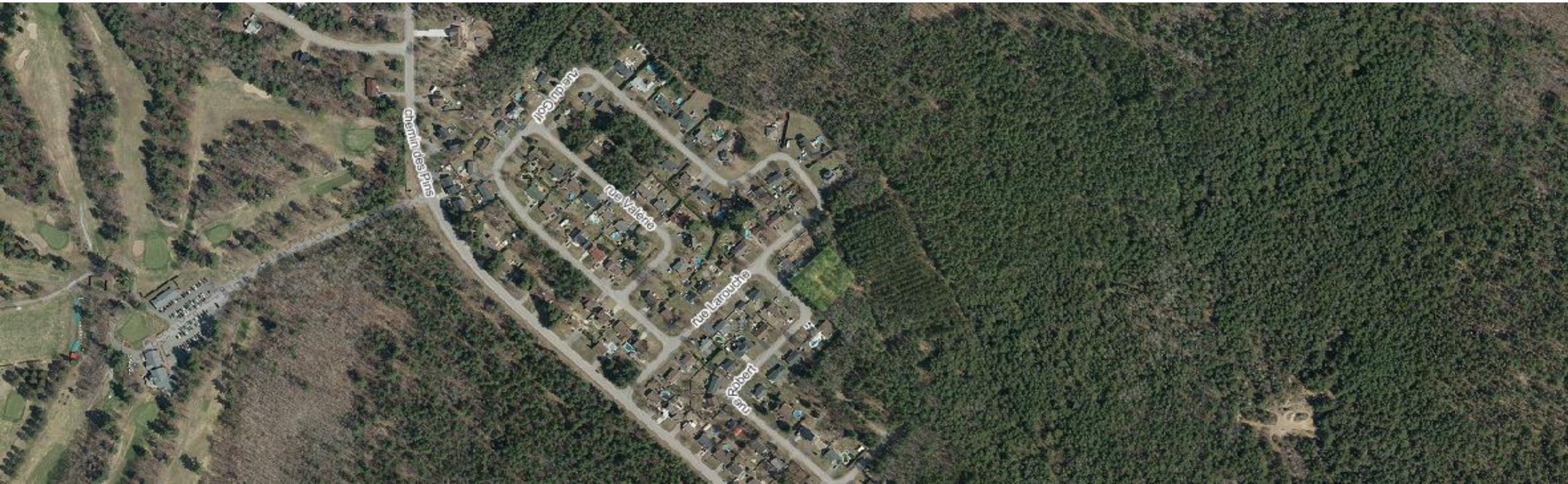
- Robert Larouche
- Bernard Poitras



Objectif de la rencontre

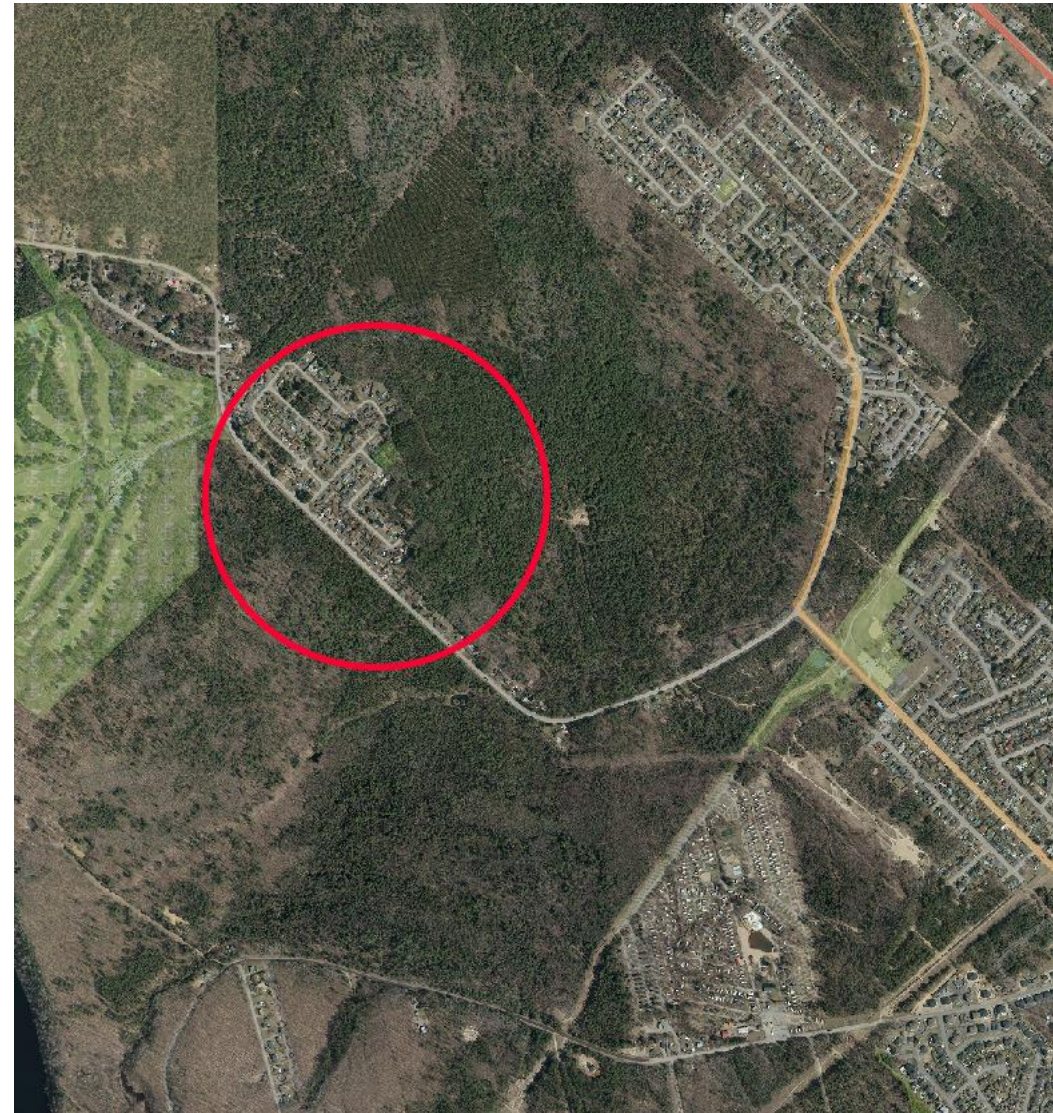


Faire le point sur la situation et discuter des différentes possibilités qui s'offrent à vous pour maintenir les services d'eau potable dans votre secteur.



Mise en contexte

- Le secteur Larouche est situé à Saint-Louis-de-France, entre le secteur Masse et le golf du Moulin;
- Un réseau d'aqueduc privé y a été établi entre 1973 et 1974 ainsi qu'au début des années 80. À cette époque, les Entreprises Latras (propriétaire) avaient signé une promesse de vente envers la municipalité de Saint-Louis-de-France.



Problématique



Le propriétaire du réseau, les Entreprises Latras Inc., a procédé à l'établissement du réseau lors du développement du secteur dans l'ancienne municipalité de Saint-Louis-de-France.

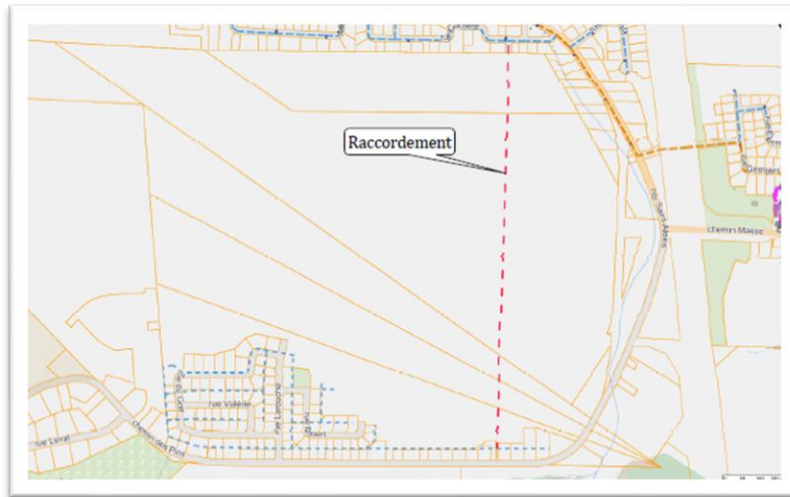
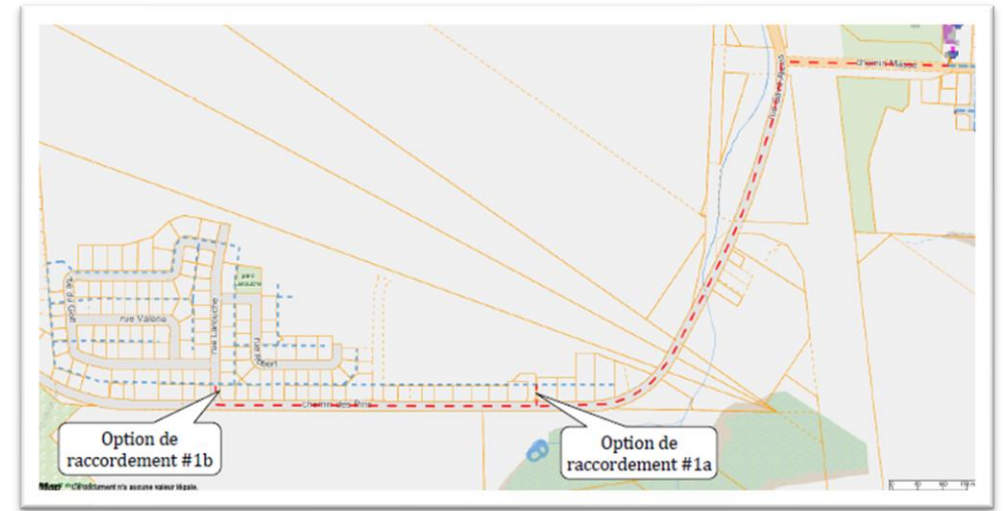
Aujourd'hui plus âgés et n'ayant plus les capacités de maintenir les opérations, les propriétaires souhaitent se départir du réseau d'aqueduc.

Extraits du procès-verbal du Comité « Assurer la gestion des eaux » du 13 septembre 2022 :

- Il est recommandé de ne pas accepter la cession du réseau à la Ville pour les charges importantes que son opération, son entretien et sa mise à niveau créeront. Même en considérant la promesse de vente accordée par le propriétaire à l'ancienne municipalité de Saint-Louis-de-France, l'acquisition par la Ville demeure discrétionnaire;
- Néanmoins, il est proposé de prendre des actions afin de faciliter la responsabilisation et la prise en charge du réseau par la population via une structure collaborative (CGE 13 septembre 2022).

La Direction du génie a évalué différents scénarios de raccordement du réseau existant au réseau de la Ville.

La conclusion de cette évaluation est qu'il serait techniquement possible de raccorder le réseau Larouche à l'aqueduc municipal.



Face à la volonté de cessation des activités de l'opérateur, le MELCCFP pourrait se tourner vers les tribunaux pour ordonner à la Ville de prendre en charge le réseau. Cette situation pourrait engendrer une prise en charge de type « avis d'ébullition » à moyen/long terme le temps que les solutions plus coûteuses et complexes soient mises en place.

Le statu quo n'est pas possible. Cinq scénarios d'action sont proposés :

1. La Ville reprend le réseau complet et l'opère;
2. Une association citoyenne reprend le réseau de distribution et la Ville le raccorde;
3. Une association citoyenne reprend le réseau de distribution et la Ville creuse un nouveau puit;
4. Une association citoyenne reprend le réseau complet et l'opère;
5. La population se dote de puits privés.

Scénario 1: La Ville reprend le réseau complet et l'opère

Avantages	Inconvénients
Le moins risqué pour les citoyens.	Le plus dispendieux pour les citoyens (subventions disponibles et moyens de financement à valider).
Le scénario donnant accès aux niveaux de services de la Ville.	La légalité de ce scénario reste à démontrer après des discussions avec le MAMH.
Ne demande pas l'implication des citoyens.	Scénario long à mettre en place à cause des nombreuses étapes administratives (autorisations, études, appels d'offres, etc.).

Scénario 2: Une association citoyenne reprend le réseau de distribution et la Ville le raccorde

Avantages	Inconvénients
Permet de limiter les coûts.	Dispendieux pour les citoyens (subventions disponibles et moyens de financement à valider).
Permet l'accès à une source d'eau en qualité et quantité.	La légalité de ce scénario reste à démontrer après des discussions avec le MAMH.
	Scénario long à mettre en place à cause des nombreuses étapes administratives (autorisations, études, appels d'offres, etc.).
	Demande l'implication des citoyens, notamment en termes d'administration et d'acquisition de compétences.

Scénario 3: Une association citoyenne reprend le réseau de distribution et la Ville creuse un nouveau puit

Avantages	Inconvénients
Moins dispendieux.	La faisabilité reste à démontrer, en regard aux capacités de la nappe notamment.
Permet l'accès à une source d'eau supplémentaire.	Scénario long à mettre en place à cause des nombreuses étapes administratives (autorisations, études, appels d'offres, etc).
	Demande l'implication des citoyens, notamment en termes d'administration et d'acquisition de compétences.

Scénario 4: Une association citoyenne reprend le réseau complet et l'opère

Avantages	Inconvénients
Implantation plus rapide.	Demande l'implication des citoyens, notamment en termes d'administration et d'acquisition de compétences.
Moins dispendieux à long terme.	

Scénario 5: La population se dote de puits privés

Avantages	Inconvénients
Implantation plus rapide (moins d'étapes administratives).	Assujetti aux conclusions d'une étude hydrogéologique.
Demande moins d'implication des citoyens globalement (chacun gèrera ses travaux à sa convenance).	
Moins coûteux.	

	Description	Coûts immo. (TAL)	Coûts immo privés	Coûts récurrents	Coûts annuels TAL	Coûts annuels tarif
1	La ville reprend le réseau et le branche à l'aqueduc. *	6 M	1,6 M	Taxe d'eau	4 300 \$	215 \$
2	La population forme une association pour reprendre le réseau et la Ville branche le réseau à l'aqueduc. *	3,6 M	0,35 M	Taxe d'eau Opération et entretien du réseau local	2 500 \$	215 \$
3	La population forme une association et reprend le réseau et la Ville creuse un nouveau puits. **	1 M	0,35 M	Taxe d'eau Opération et entretien du réseau local	700 \$	215 \$
4	La population forme une association et reprend le réseau, les puits et les terrains actuels.	0	1,05 M	Opération et entretien du réseau local	--	0
5	Le réseau est abandonné et la population s'équipe de puits autonomes. ***	0	1,65 M	0	--	0

Tous les montants sont approximatifs et à titre indicatif.

* La légalité du raccordement reste à confirmer considérant que le secteur est situé hors du périmètre d'urbanisation

** Conditionnellement à la capacité de la nappe

*** Conditionnellement aux conclusions d'une étude hydrogéologique

Mesures d'accompagnement



- Si les résidents choisissent de mettre sur pied une association, la Ville mandatera la CDEC pour les accompagner;
- Si les résidents choisissent l'option des puits individuels, la Ville pourrait les supporter en participant aux études d'hydrogéologies nécessaires pour émettre les permis dans un cas de cessation de desserte. Il est à noter que la présence des fosses septiques et d'autres installations (poulaillers, fermettes, etc.) peuvent avoir une incidence sur la possibilité d'installer des puits;
- Si les résidents choisissent un scénario impliquant l'opération d'une partie ou de la totalité du réseau, la Ville supportera une association de manière technique en appuyant les efforts d'appels d'offres et de recherches de fournisseurs;
- Des subventions pourraient être disponibles pour une éventuelle association, pour la supporter dans sa mission;
- Les programmes de subventions pour les infrastructures (PRIMEAU, TECQ) sont déjà utilisés à leur pleine capacité par la Ville et ne seraient pas disponibles dans ce cas.

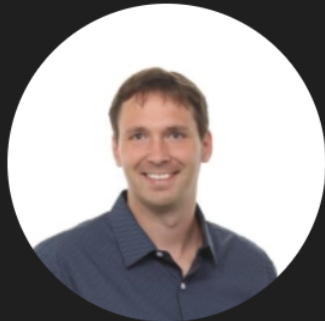
La parole est à vous.

Questions?

Conversation Participant **Lever la main** Réagir Affichage Salles Applis Autres | Caméra **Microphone** Partager **Quitter** ▾

1

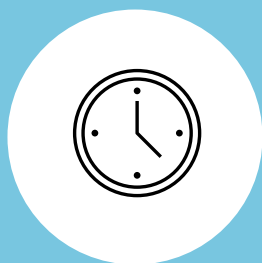
2



Invitez des contacts à vous rejoindre

La parole est à vous.

Questions?



Durée : 1 heure



Lever la main



3 minutes



Respect



Coordonnées conseillère Geneviève Auclair

Courriel : gauclair@v3r.net